Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-212902621-20261009-20260906D-DE

Délibération n° : **2026-06-06-D**

Département du Finistère
Arrondissement de Morlaix
Commune de Saint Sauveur

Délibération n° 2026-09-06-D
Création d'un Conseil municipal des jeunes
Demande de subvention au Conseil départemental

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil : 10 septembre 2026
Date d'affichage de la convocation : 10 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune de St-Sauveur légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Thierry RAMONET, Maire.

Étaient présents : 11
Le Maire : Thierry RAMONET,
Les Adjoints : Céline SAINT-BLANCARD, Sébastien PÉRON, Gaëlle CARIOU
Les Conseillers : Sébastien GRALL, Gilbert DERRIEN, Joël PENCREAC'H, Denis LEDAN, Elodie MIOSSEC, Alexandre BERTHE, Gisèle LE ROUX.

Étaient excusés : 4
Les Conseillers : Katell FAUJOUR, Stéphane PENGUILLY, Camille ORIGAL et Aline IMPIERI.

Avait donné pouvoir :
Katell FAUJOUR conseillère a donné pouvoir à M RAMONET Thierry
Aline IMPIERI conseillère a donné pouvoir à MIOSSEC Elodie
Camille ORIGAL conseillère a donné pouvoir à Mme SAINT BLANCARD Céline

Secrétaire de séance :
Mme Gaëlle CARIOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Création d'un Conseil municipal des jeunes – Demande de subvention au Conseil départemental

Rapporteur : M. Thierry RAMONET, Maire

Le Maire explique que la commune a en projet la création d'un Conseil Municipal des Jeunes afin de donner la parole aux enfants et de promouvoir la participation à la vie démocratique locale.

Un appel à candidature a été réalisé et une quinzaine d'enfants de 9 à 17 ans ont fait savoir qu'ils étaient intéressés. Deux réunions ont été organisée afin d'expliquer aux enfants et aux parents les modalités de mise en place et de fonctionnement de cette instance. Des élections seront organisées afin d'élire le Maire enfant.

Mme Elodie MIOSSEC, conseillère municipale, précise qu'il y a actuellement dix enfants inscrits de primaire et qu'il est prévu qu'ils fassent une présentation en vue des élections d'ici le 31 octobre. Il leurs est demandé de réaliser une affiche présentant trois éléments : **« qui vous**

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-212902621-20261009-20260906D-DE

êtes, pourquoi vous êtes là et leurs idées de projet ». Le premier Conseil municipal des jeunes est prévu le 27 novembre prochain.

Afin d'encourager la mise en place de ce type d'instance qui constitue une première étape dans l'apprentissage de la citoyenneté, de l'exercice de la démocratie locale et de la gestion de projet, le Conseil Départemental a mis en place une aide d'un montant maximum de 1000 € dans le cadre d'un appel à projet.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal :

- **d'autoriser Le Maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental à destination du Conseil municipal des Jeunes,**
- **d'autoriser Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.**

DÉCIDE/VOTE : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Fait à Saint Sauveur, le 24 septembre 2026

Le Maire, **La secrétaire de séance**

Thierry RAMONET **Mme Gaëlle CARIOU**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Hôtel de Bizien 3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex Téléphone : 02 23 21 28 28 Télécopie : 02 99 63 56 84 Courriel : *greffe.ta-rennes@juradm.fr*) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.